

Le Sénat adopte une proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique

Le Sénat a adopté largement mardi soir en première lecture une proposition de loi visant à "réduire l'empreinte environnementale du numérique". Porté par MM. Patrick CHAIZE et Guillaume CHEVROLLIER, sénateurs (LR) de l'Ain et de la Mayenne, ainsi que par MM. Jean-Michel HOULLEGATTE, sénateur (PS) de la Manche et Hervé MAUREY, sénateur (UC) de l'Eure, le texte a été cosigné par quelque 130 sénateurs de tous bords.

Alors que les usages du numérique "explosent", une tendance qui devrait encore s'accroître avec l'arrivée (contestée) de la 5G, ce développement a un fort impact environnemental : émissions de carbone, mais aussi consommations d'énergie et d'eau. Ce texte est la traduction législative des travaux menés de décembre 2019 à octobre 2020 par la mission d'information de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, selon laquelle si rien n'est fait, le numérique sera à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7 % des émissions de la France, contre 2 % aujourd'hui.

Il s'articule autour de 4 priorités :

- faire prendre conscience aux utilisateurs du numérique de son impact environnemental via notamment l'éducation dès le plus jeune âge à la sobriété numérique ou encore la création d'un crédit d'impôt à la numérisation durable des PME, afin notamment de contribuer à l'acquisition par les entreprises de terminaux reconditionnés ;
- limiter le renouvellement des terminaux numériques, dont la fabrication représente 70 % de l'empreinte carbone du numérique en France, notamment en rendant véritablement effectif le délit d'obsolescence programmée, en sanctionnant l'obsolescence logicielle ou encore en allongeant la durée de la garantie légale de conformité des produits numériques de deux à cinq ans ;
- promouvoir les usages numériques écologiquement vertueux, en interdisant par exemple le lancement automatique des vidéos, en empêchant le développement de forfaits mobiles avec un accès illimité aux données ou en rendant obligatoire l'écoconception des sites publics et des sites des plus grandes entreprises ;

- afin de prévenir l'augmentation des consommations et émissions, notamment dans le contexte du déploiement de la 5G, exiger des opérateurs de réseaux et de centres de données qu'ils souscrivent à des engagements juridiquement contraignants auprès de l'Arcep, dotée d'un pouvoir de régulation environnementale.

Lors de son examen en séance publique, les sénateurs ont modifié la proposition de loi notamment pour proposer que les acteurs du secteur du reconditionnement respectent un certain nombre de prescriptions garantissant la qualité du reconditionnement, la suppression effective des données contenues dans le terminal et indiquent les pays de provenance et de reconditionnement des produits, et proposer que l'utilisateur d'un site de VOD soit informé des émissions de gaz à effet de serre associées au visionnage d'une vidéo, selon la qualité choisie et le type de connexion utilisé.

Pour M. Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique, "la volonté qui irrigue la proposition de loi rejoint celle du gouvernement dans le cadre de sa feuille de route interministérielle pour faire converger numérique et écologie" qui doit être présentée "début février". Il a néanmoins exprimé des "réserves" sur certains points, sur lesquels le gouvernement privilégie une approche "incitative" plutôt que "contraignante". Il a précisé que des concertations étaient prévues avec les opérateurs pour accélérer le reconditionnement des téléphones, ainsi qu'avec les plateformes numériques sur la consommation des vidéos.

Le groupe Ecologiste, qui par la voix de M. Jacques FERNIQUE, sénateur du Bas-Rhin, a salué "un texte novateur" avec de "nombreux points forts", a défendu sans succès plusieurs dispositions visant à le "renforcer". Les sénateurs écologistes souhaitent notamment que l'observatoire de recherche des impacts environnementaux du numérique que propose de mettre en place le texte évalue l'impact environnemental du déploiement du réseau 5G. "A l'heure où la Convention citoyenne pour le climat a rappelé la nécessité de réguler ce domaine, aucune mesure n'apparaît dans l'avant-projet de loi" traduisant ces propositions envoyé cette semaine au Conseil d'Etat, a par ailleurs souligné le groupe dans un communiqué en appelant le gouvernement "à agir" en inscrivant le texte "au plus vite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en vue de son adoption définitive".